REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **20 juillet 2017**

Décision n° **CP-2017-1688**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à M. le Conseiller Pierre Hémon pour un déplacement aux Pays-Bas du 12 au 16 juin 2017 - Participation à la conférence cyclable européenne Vélo-city 2017

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kabalo

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 11 juillet 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 21 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Gandolfi), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Glatard), Pouzol (pouvoir à Mme Poulain), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Absents non excusés : M. Calvel.

Commission permanente du 20 juillet 2017

Décision n° CP-2017-1688

objet :	**Mandat spécial accordé à M. le Conseiller Pierre Hémon pour un déplacement aux Pays-Bas du 12 au 16 juin 2017 - Participation à la conférence cyclable européenne Vélo-city 2017**
service :	Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 11 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.27.

La conférence cyclable européenne Vélo-city est organisée par *l'European Cyclists Federation* et réunit annuellement toutes les parties impliquées dans la gestion et la promotion du vélo comme des représentants du monde académique, des entreprises du cycle, ou encore des institutions.

Dans le cadre de son plan modes doux 2009-2020, la Métropole de Lyon accorde une place importante au développement du vélo en ville. C'est à ce titre qu'elle a souhaité que monsieur Pierre Hémon, Conseiller métropolitain, participe à cette conférence cyclable européenne, qui se déroule, cette année, à Arnhem et Nimègue, aux Pays-Bas, du 13 au 16 juin 2017.

L'objectif de cette réunion est de permettre de trouver des solutions innovantes pour contribuer à développer la pratique du vélo.

L'organisation de ce déplacement, postérieure à la dernière réunion de la Commission permanente, n'a pas permis de demander le mandat spécial en temps voulu.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3123-19 du code général des collectivités territoriales, la Commission permanente doit donner un mandat spécial à l'élu concerné. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le Conseiller Pierre Hémon pour un déplacement à Arnhem et Nimègue aux Pays-Bas du 12 au 16 juin 2017 pour participer à la conférence cyclable européenne Vélo-city 2017.

2° - Précise que la présente décision vaut ordre de mission.

3° - Les frais engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 65312 - fonction 031 - opération n° 0P28O4667.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 juillet 2017.